



DEC133372DR11

Décision relative au tarif des prestations réalisées par les plateformes de l'ISBG (UMS 3518)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100189DAJ du 23 juillet 2010 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes.

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 attribuant, aux délégués régionaux, la qualité d'ordonnateurs secondaires du budget de l'établissement ;

Vu la décision n°100190DAJ du 23 juillet 2010 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE Délégué Régional pour la circonscription Alpes.

DECIDE

Article 1 : Les tarifs des prestations réalisées par les plateformes de l'unité Unité Mixte de Service (UMS 3518) intitulée ISBG (Integrated Structural Biology, Grenoble) sont fixés selon le barème joint en annexe¹.

Article 2 : Ces tarifs prennent effet à compter du **1^{er} janvier 2013**

Article 3 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS

Fait à Grenoble, le 16 décembre 2013

Pour le Président, et par délégation,

Le délégué Régional
Jérôme VITRE

TARIFICATION ISBG 2013

Nom Plateforme	Instrument	Service/Prestation	Unité d'œuvre	Tarif
SPR	Biacore 3000	Mise à disposition des instruments après formation et avec expertise et conseils de la plateforme	Jour	164,54 €
	Biacore T200			357,30 €
Microscopie Electronique	Microscope F30 Polara	Mise à disposition des instruments après formation et avec expertise et conseils de la plateforme	Jour	396,71 €
	Microscope F20			127,34 €
	Microscope Tecnai 12	Visualisation d'images à partir d'échantillon "client"	Grille	13,34 €
RMN	Spectromètre 950 MHz	Utilisation des instruments par un expert	Jour	191,92 €
	Spectromètre 850 MHz			129,81 €
	Spectromètre 700 MHz			96,54 €
	Spectromètre 600 MHz CryoB			85,77 €
	Spectromètre 600 MHz B			72,31 €
	Spectromètre 600 MHz A			42,31 €
Spectrométrie de masse	MALDI TOF Autoflex	Analyse échantillon simple	Echantillon	60,92 €
		Analyse échantillon complexe		64,25 €
	ESI TOF 3210	Analyse échantillon méthode courte	Echantillon	11,57 €
		Analyse échantillon méthode longue		16,60 €
		Mise à disposition des instruments	Jour	181,13 €
	Q - TOF Ultima	Analyse échantillon	Heure	26,36 €
Séquençage et analyse AA	Séquenceur Proclise	Séquençage N-Terminal	Séquençage : Part fixe	41,77 €
	Analyseur d'acides aminés Biochrom 30	Analyse d'amino-acides	Séquençage : Cycle Analyse	12,19 € 37,70 €

DEC130646dr08

Décision fixant la composition de la cellule de crise au sein de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes (DR08)

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision n° DE090007DAJ modifiée du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services;

Vu la décision n°DEC060096DR08 du 18 septembre 2006 portant création d'une cellule de gestion de crise auprès du délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1er : Composition

La cellule de gestion de crise comprend les membres permanents suivants :

- Le délégué régional, M. Patrice SOULLIE,
- L'adjointe au délégué régional, Mme Patricia MADRIERES,
- La responsable du service des ressources humaines par intérim, Mme Isabelle PRUD'HOMME,
- L'adjointe à la responsable du service des ressources humaines par intérim, Mme Anne-Marie SERET,
- Le responsable du service Patrimoine et Logistique, M. Pascal TOUTIN
- L'adjoint au responsable du service Patrimoine et Logistique, M. Roger GUICHOUX
- Le responsable du service des Systèmes d'Information, M. Hervé CHAUDRET
- L'adjointe au responsable du service des Systèmes d'Information, Mme Maryse CASTAN
- L'ingénieur régional de Prévention et Sécurité, M. Damien MONCOQ
- Le médecin de prévention, Mme Christiane DEBARRE
- L'infirmière, Mme Marie-Christine HENRY

Article 2 :

La présente décision abroge la décision n°DEC112360DR08 du 10 octobre 2011.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} février 2013.

Fait à Orléans, le 19 février 2013

Patrice SOULLIE
Délégué régional

DEC133313dr08

Décision portant composition du conseil de service de la Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes (MOY800).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision N°04115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision n°DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE Délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services .

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC060087DR08 du 23 août 2006 portant création d'un conseil de service au sein de la Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes (MOY800) ;

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées le 12 novembre 2013 ;

DECIDE :

Article 1er : Composition

Le conseil de service de la Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes, est composé comme suit :

Membres de droit :

- M. Patrice SOULLIE, Délégué Régional
- Mme Patricia MADRIERES, Adjointe au Délégué Régional

Membres élus :

- Mme Laëtitia LEGOUPIL
- M. Nolwenn POUZET
- M. Sébastien BOUILLON
- Mme Fatiha OUARDAD

Suppléante : Mme Camille SEZE-GOISMIER

Membres nommés :

- Mme Isabelle PRUD'HOMME
- M. Hervé CHAUDRET

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 17 décembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC133320dr08

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7311 intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » (ICOA).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7311 intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » (ICOA) dont le directeur est M. Olivier MARTIN ;

Vu la décision n° DEC120980dr08 du 05 mars 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7311 intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » (ICOA) ;

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées les 24 février 2012, 13 juillet 2012 et 04 novembre 2013 ;

DECIDE :

Article 1er : Composition

Le conseil de laboratoire de l'unité n°7311 intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » (ICOA) , est composé comme suit :

Membres de droit :

- M. Olivier MARTIN, Directeur
- M. Luigi AGROFOGLIO, Directeur-adjoint

Membres élus :

- Mme Laëtitia FOUGERE
- M. Romain REY-RODRIGUEZ
- Mme Nathalie PERCINA
- Mme Estelle GALLIENNE
- M. Benoît MAUNIT
- M. Arnaud TATIBOUET

Membres nommés :

- Mme Claire ELFAKIR
- M. Gérald GUILLAUMET
- M. Laurent ROBIN

Article 2

La présente décision abroge les décisions n° DEC120981dr08 du 05 mars 2012 et DEC122223dr08 du 19 juillet 2012

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 10 décembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE